



Règlement intérieur du NEPTUNE CLUB DE BRUNOY

1. **Chaque adhérent devra se conformer aux consignes et règles de sécurité** énoncées par le Comité Directeur et applicables par les encadrants

2. L'accès aux bassins et à l'entraînement **ne peuvent se faire IMPERATIVEMENT** qu'en présence d'un encadrant

3. **Horaires d'entraînement :**
 - Lundi : 21h30 - 23h
 - Mercredi : 21h – 22h30
 - Vendredi : 21h – 23h(Fermeture impérative de la piscine à 23h)

4. Chaque adhérent **devra respecter le règlement de la Piscine**

5. Il est **strictement interdit de pratiquer l'apnée** individuellement et hors de la surveillance des moniteurs.

6. **Le matériel** : est à manipuler avec soin. Il est notamment interdit de laisser un bloc debout sur le carrelage de la piscine. Chaque bloc doit être couché sur un tapis prévu à cet effet à proximité des points de mise à l'eau ou de sortie du bassin.
 - Le matériel sera pris en charge à tour de rôle par les différents groupes , selon un planning préétabli par le responsable du matériel et les encadrants.

7. L'assiduité est de rigueur pour la bonne cohésion du groupe, la progression de l'enseignement et le respect de l'encadrement.

8. Tout manquement au respect d'autrui et tout comportement dangereux sera passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du dit membre prononcée par le Comité Directeur

=====